Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260302-2610_AFF-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VIVIER SUR MER

L'an deux mil vingt six
le 2 mars,
à 20 h 30
le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Carole CERVEAU , Maire de LE VIVIER SUR MER.

Etaient Présents : BARATAUD Clarisse, BAUBAN-JACQUES Yann, BOULAIRE Guillaume, BRIQUET Marie-Paule, CHEVALIER Denis, CERVEAU Carole, COUPEZ Anne, DUPUY Armelle, EON Armelle, MOREL Albéric, MOTTES Stéphane, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) :

Absent(s) excusé(s) : Yohan LEGER, Mélanie SALARDAINE, Jean-Yves GUITTON

Secrétaire de séance : Armelle DUPUY

Date de convocation : 26/02/2026

Date d'affichage : 26/02/2026

Délibération n° 26/10 : Affectation du résultat 2025 sur le Budget 2026

Objet : Budget communal - Affectation du résultat 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5214.23 et les suivants,
Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,
Vu la délibération n° 26/02 du 26/01/2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025, statuant sur le besoin d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 présentant un excédent de fonctionnement global de 228 055.35 €,
Considérant qu'en comptabilité M57 le résultat de l'année précédente doit faire l'objet d'une affectation

Pour mémoire **Prévisions budgétaires** Virement à la section d'investissement C/023		0.00 €
• **Solde d'exécution d'investissement** **Excédent d'investissement de clôture**	**A**	360 601.98 €
Restes à réaliser Investissement - recettes	**B**	0 €
- dépenses	**C**	91 287 €
• Le Solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir : **Besoin de financement**	**A + B - C**	269 314.68 €

Considérant donc la proposition d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260302-2610_AFF-DE

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En priorité

- à la couverture du besoin de financement C/1068 €
- et en réserves (dotation complémentaire) C/1068 228 055.35 €
- en excédent de fonctionnement C/002 - €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget communal 2026 comme suit :
  - affectation à la couverture du besoin de financement : 0 €
  - affectation en réserves (dotation complémentaire) C/1068 : 228 055.35 €
- de charger le maire et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
-

Suivent les signatures,
Pour copie conforme
Le Vivier sur Mer, le 2 mars 2026.

Le Maire,
Carole CERVEAU.

Armelle DUPUY
Secrétaire de séance

MAIRIE DE LE VIVIER-SUR-MER
Ille-et-Vilaine